Envoyé en préfecture le 07/07/2021 Reçu en préfecture le 07/07/2021

Affiché le

ID: 095-259502631-20210617-DB019_2021-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire de Béthemont-la-Forêt et Chauvry

Département du Val d'Oise Arrondissement de Pontoise

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération n°: 019-2021

Du : mardi 17 juin 2021

Nombre de Conseillers :

en exercices: 08 présents: 06 votants: 06

Date de la convocation:

11 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix sept juin à 20 heures 30 le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des fêtes de Chauvry sous la présidence de Monsieur Didier Dagonet, Président.

ETAIENT PRESENTS:

Monsieur Didier Dagonet, Président,

Délégués titulaires de la Commune de Béthemont-la-Forêt :

Madame Isabelle Oger,

Monsieur Jean-Baptiste Rouault,

Déléguées suppléantes de la Commune de Bétremont-la-Forêt :

Madame Sophie Papon,

Délégués titulaires de la Commune de Chauvry :

Messieurs Jacques Delaune et Angel Garcia,

ETAIENT ABSENTES EXCUSEES:

Mesdames Aline Kasse et Laetitia Galandon déléguées de la commune de Chauvry,

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION:

Mesdames Corinne Morelle et Laurence Guerault, secrétaires du syndicat

SECRETAIRE DE SEANCE:

Monsieur Jean-Baptiste Rouault,

OBJET: Passage au référentiel comptable M57 à compter du 1er janvier 2022,

Sur le rapport de Monsieur Didier Dagonet, Président,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,

Vu, l'arrêté du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

Vu, l'avis favorable du comptable public annexé à la présente délibération

Délibération d

Envoyé en préfecture le 07/07/2021 Reçu en préfecture le 07/07/2021

ID: 095-259502631-20210617-DB019_2021-DE

Considérant, que le Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire de Béthemont-la-Forêt et Chauvry s'est inscrit dans le cadre de l'expérimentation du compte financier unique,

Considérant, que dans le cadre de cette expérimentation, la collectivité doit adopter la nomenclature M57

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Résultats des votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	6	-	-

Autorise, le changement de nomenclature budgétaire et comptable du budget du Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire de Béthemont-la-Forêt et Chauvry à compter du 1er janvier 2022,

Autorise, Monsieur le Président à signer les documents nécessaires pour le passage au référentiel comptable M57 à compter du 1er janvier 2022,

Dit, que le présent acte est susceptible d'un recours qui devra être formé dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, auprès du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise (la Cour Administrative d'appel compétente étant celle de Versailles) (Art. R 421.1 à 5 du Code de Justice Administrative).

Pour extrait conforme au registre.

Fait à Béthemont-la-Forêt, le 17 juin 2021

Didier DAGONE



Envoyé en préfecture le 07/07/2021 Reçu en préfecture le 07/07/2021

Affiché le

ID: 095-259502631-20210617-DB019_2021-DE

FINANCES PUBLIQUES

SERVICE DE GESTION COMPTABLE 2 RUE DES JOSEPHITES 95290 L ISLE ADAM

MONSIEUR LE MAIRE DE BETHEMONT LA FORÊT

L'Isie Adam, le 19/05/2021

Objet : Avis du comptable public sur la mise en œuvre du droit d'option pour adopter le référentiel M57

Réf: Votre mail du 14 avril 2021

Monsieur Le Maire,

En application des dispositions du décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015, j'ai l'honneur d'accuser réception de votre demande du 14 avril 2021 et de vous faire part de mon accord de principe pour l'application à compter du 1^{er} janvier 2022 pour les budgets suivants :

- commune de BETHEMONT LA FORÊT
- SIVOS REGT BETHEMONT-CHAUVRY

En application des dispositions de l'article 1^{er} du décret précité, le présent avis devra être joint au projet de délibération.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Monsieur Le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Service De Gestion Comptable De L'Isle-Adam 2 Rue Des Joséphites - B.P. 80 95290 L'ISLE-ADAM

Tel: 01.34.69.38.30

Le comptable de la DGFIP Brigitte JEANNOT

Envoyé en préfecture le 07/07/2021 Reçu en préfecture le 07/07/2021

Affiché le

ID: 095-259502631-20210617-DB019_2021-DE

SLOW